

# CHARTRE DU DON ALIMENTAIRE SUR ÉVÉNEMENT

## Les traiteurs

1. Ne pas se faire du profit sur la gestion de l'excédent alimentaire.
2. Respecter les normes AFSCA lors du traitement de la nourriture jusqu'au don à Alpaca.
3. Transmettre les informations sur les risques de contamination et les différents allergènes contenus dans la nourriture.
4. Donner l'entièreté de la nourriture encore consommable lors d'une collaboration avec Alpaca.
5. Agir en toute transparence dans la gestion du surplus de nourriture sur ses événements.

EN COLLABORANT AVEC ALPACA POUR LE DON ALIMENTAIRE SUR ÉVÉNEMENT, LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA REDISTRIBUTION DE NOURRITURE S'ENGAGENT À RESPECTER LES POINTS SUIVANTS:



### Alpaca:

1. Transporter la nourriture dans le respect des réglementations de l'AFSCA.
2. Garder une transparence totale tout au long du processus.
3. Donner l'entièreté de la nourriture récoltée aux associations de notre réseau.
4. Redistribuer 10% de la marge brute aux associations partenaires dans le but de développer leurs infrastructures de redistribution de nourriture.

## Les Associations

1. Redistribuer gratuitement l'excédent alimentaire reçu à des personnes qui en ont besoin.
2. Répartir la distribution de façon équitable entre les amis de l'association.
3. Ne pas jeter ou gaspiller la nourriture récupérée.
4. Respecter les normes AFSCA lors du traitement et/ou de la distribution du surplus alimentaire.
5. Transmettre les informations sur les différents allergènes contenus dans la nourriture à ceux qui en bénéficient.
6. Responsabiliser et former l'ensemble des bénévoles de l'association au processus de redistribution.